

## Compte rendu réunion du 24 octobre 2022

*L'an deux mille vingt-deux le 24 octobre à 18 h30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 17 octobre 2022.*

***Etaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis — M. WACSIN Christian – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia -M. BREGNARD Benoit - Mme SWITALSKI Evelyne - M. DUFLOS Johan - Mme LEGRAND Aurélie - M. PLICHON Frédéric – M. HAUTECOEUR J-François- Mme DELHORS Rolande – M. PARENT Cyrille.*

***Etaient absents représentés :** - Mme CARTON M.-Andrée qui a donné pouvoir à M. Jacques HAUTECOEUR  
-Mme DUFOUR Karine qui a donné pouvoir à Mme DUFOUR Patricia  
– Mme LEGRAND Paméla qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian*

***Etait absente excusée :** Mme LELEU Marie-Lise*

***Etait absent :** M. SERGEANT Christophe*

*M. WACSIN Christian est élu secrétaire*

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de papier et d'enveloppes**

### **Rapport/note de synthèse**

Lors de la conférence des services communaux et intercommunaux du 30 juin 2022 réunissant les administrations communales et communautaire du territoire de la région d'Audruicq, il a été rendu compte des travaux initiés par le groupe de travail du 25 novembre 2021 « commande publique et dématérialisation » de ces mêmes services. Les conclusions de ces réflexions ont permis de déterminer un besoin commun en matière de fourniture de papier et d'enveloppes pour la communauté de communes et les communes membres.

Par délibération n°37 du conseil communautaire de la région d'Audruicq en date du 29 septembre 2022, la création d'un groupement de commande ayant pour objet la fourniture de papier et enveloppes a été décidée.

Dans le contexte actuel d'augmentation générale des prix, il a été jugé potentiellement intéressant la possibilité de recours à un marché afin de pouvoir bénéficier de tarifs avantageux, et encadrés. Par ailleurs la constitution d'un groupement a été jugée plus avantageuse que le recours à une centrale d'achat, car contrairement aux centrales d'achat, les frais de personnel liés à la mise en place et au suivi du marché seraient supportés par la CCRA avec ses compétences et son personnel déjà en poste qui serait ainsi mutualisé gracieusement.

La communauté de communes de la Région d'Audruicq sera chargée de la procédure de passation du marché jusqu'à sa signature et sa notification. Chacun des membres assurera ensuite la responsabilité de l'exécution des prestations le concernant et, notamment, les commandes et les paiements.

La convention précise également les modalités de fonctionnement du groupement, notamment les missions du coordonnateur et les engagements de chacun des membres.

Il convient en outre de préciser que les frais de gestion du groupement ainsi que les frais de passation du marché sont pris en charge par le coordonnateur.

Le lieu de livraison est choisi par la commune au moment de l'émission de son bon de commande.

Le calendrier de consultation prévoit une remise des offres des candidats au 31 janvier pour une analyse et une attribution par la commission d'appel d'offres mi-février et un démarrage du marché début mars.

Après étude des besoins des membres du futur groupement, les prestations devant être couvertes par le futur marché sont les suivantes :

- ramettes A4 blanc (80g)
- ramettes A4 recyclé
- ramettes A4 papier permanent ISO 9706, 100g (pour les registres)
- ramette A4 couleur (divers coloris)
- ramette A3 couleur (divers coloris)
- ramette A3 blanc
- enveloppes auto-adhésives divers formats courants

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet de groupement de commandes pour le papier et les enveloppes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

VU le Code de la commande publique,

- D'approuver la convention constitutive du D'groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative au papier et aux enveloppes,

- D'autoriser M. le Maire, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Madame la Présidente de la CCRA à lancer la consultation relative à la fourniture de papier et enveloppes et à signer le marché à venir pour le compte du groupement,

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

## **| Objet : Convention territoriale globale 2022-2026**

### **☞ Contexte :**

Par délibération en date du 19 octobre 2021, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'engager une démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Auparavant, et depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure portée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

### **☞ Enjeu :**

Ce contrat est, à ce jour, dépassé du fait de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion. La CAF propose de gagner en efficience en développant un nouveau cadre d'intervention, par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique entre la CAF et les collectivités, sur une période de 5 ans. Cette signature est une condition d'éligibilité préalable de l'obtention des nouvelles modalités de financement qui seront mises en œuvre en remplacement des CEJ. Cette convention doit être signée avant la fin de l'année 2022.

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise donc à devenir le socle de toute relation contractuelle avec la CAF. La CTG couvre les domaines d'intervention suivants ; enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap...

Suite aux ateliers de travail ouverts aux communes, acteurs locaux et partenaires institutionnels, un plan d'actions 2022-2026 a été construit. Sept priorités d'intervention ont été retenus :

- Pérenniser et maintenir l'offre d'accueil du jeune enfant
- Valoriser les actions du Relais Petite Enfance intercommunal et soutenir l'accueil individuel
- Enrichir et promouvoir l'offre parentalité dans un esprit partenarial
- Développer les actions de prévention et d'accès à la culture à destination des enfants de 3 à 18 ans
- Accompagner les initiatives "jeunesse" sur le territoire de la CCRA
- Accompagner les transformations numériques sociétales et l'éducation au numérique dans toutes les tranches de la vie
- Structurer l'animation de la vie sociale pour répondre collectivement aux besoins des habitants

Une huitième orientation de cette convention vise le pilotage et la coordination de la Convention Territoriale Globale.

L'ensemble de ces éléments sont présentés de manière détaillée dans le projet de convention annexé à ce rapport.

### **☞ Proposition :**

L'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité. A ce titre, il est proposé que la Convention Territoriale Globale soit signée avec la Communauté de Communes et cosignée par toutes les communes composant l'intercommunalité, et notamment celles concernées par un équipement ou un projet dans les différents domaines précités.

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage qui se réunira au minimum une fois par an tout au long de la contractualisation. Il sera composé de la Présidente de la CCRA, de la vice-présidente en charge de la Cohésion Sociale, du maire de chacune des 15 communes (ou son représentant), de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais, des acteurs locaux ainsi que des partenaires institutionnels engagés dans ces politiques.

Il est également proposé que l'animation de ce comité de pilotage soit assurée par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

### **☞ Délibération :**

Il est proposé au Conseil Municipal de la commune de Ruminghem :

- D'approuver le contenu de cette Convention Territoriale Globale joint à cette délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune cette Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contenu de cette Convention Territoriale Globale joint à cette délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune cette Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

## **Objet : Participation au séjour du Puy du Fou**

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mmes NOWAK et SZAL, enseignantes, demandant une participation de la Commune pour un séjour au Puy du Fou avec leurs élèves en 2023. Le coût approximatif du séjour s'élève à 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 3000 €. Les crédits figureront au B.P. 2023.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Location des véhicules communaux aux Associations de la commune**

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tarif de location des véhicules communaux aux associations de la Commune, à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- Qu'une caution de 300.00 € sera réclamée à la première location du véhicule communal lors de la signature d'une convention annuelle avec la commune.
- Que les kilomètres seront facturés au taux de 0.30 € le kilomètre parcouru.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Election du Délégué membre du Conseil Municipal du C.N.A.S.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune doit être représentée au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) et que suite à la démission de Madame BRICE Elodie, il y a lieu d'élire un nouveau délégué.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Procède à l'élection du délégué du C.N.A.S. pour représenter la Commune et ce, conformément aux règlements en vigueur (vote à bulletins secrets, majorité absolue aux 2 premiers tours, majorité relative avec bénéfice de l'âge en cas d'égalité de suffrages au 3<sup>ème</sup> tour).

SCRUTINS	
Votants.....	17
Bulletin blanc.....	0
Suffrages exprimés.....	17
Majorité absolue.....	9

  

NOMS	VOIX
<i>Déléguée membre du conseil Municipal</i>	
CARTON Marie-Andrée.....	17

Madame CARTON Marie-Andrée ayant obtenu la majorité au premier tour de scrutin est déclarée élue Déléguée du CNAS en ce qui concerne le Conseil Municipal, fonction qu'elle déclare accepter.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**| Objet : Avis sur l'Installation classée – SAS NORDPAPER AVOT VALLEE à Blendecques**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique environnementale relative à la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais, par la SAS NORDPAPER AVOT VALLEE est ouverte depuis le 10 octobre 2022 est qu'un avis est demandé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal avec 15 Voix POUR et 2 ABTENTIONS donnent un avis favorable à cette demande.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Approbation d'un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération de l'énergie du Pas-de-Calais (FDE 62)**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Vu le Code des marchés publics aujourd'hui abrogé et notamment son article 9 et l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 et notamment son article 26,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et suivants ;  
Vu les statuts de la FDE 62, et notamment ses articles 2 et 2-3,  
Vu la délibération n°2012-53 du 1er décembre 2012 du Conseil d'administration de la FDE62 autorisant la constitution de la centrale d'achat et l'élaboration d'un modèle de convention d'adhésion à soumettre aux communes,

Vu la délibération n° 2017-112 du Conseil d'administration de la FDE 62 décidant que la centrale d'achat de la FDE 62 est habilitée à intervenir pour toute commande de prestations dans les domaines suivants :

- Actions tendant à maîtriser la demande énergétique, notamment des diagnostics études en matière de dépenses en électricité et en gaz,
- Géoréférencement des réseaux d'éclairage public ;

Vu cette même délibération décidant d'habiliter la centrale d'achat de la FDE 62 à assurer des activités d'achat auxiliaires au profit de ses adhérents ;

Vu le modèle d'avenant à convention d'adhésion proposé par la FDE 62 aux adhérents de la centrale d'achat,

Considérant l'opportunité pour la Commune de Rumingham de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat de la FDE 62 dont elle déjà adhérente,

Considérant dès lors la nécessité de conclure l'avenant à la convention d'adhésion proposé par la FDE 62,

Après avoir entendu le rapport de Rumingham

**- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** CONSTATE l'intérêt pour la Commune de Rumingham de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat de la FDE 62 dont elle déjà adhérente ;

**Article 2 :** APPROUVE les termes du modèle de convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE 62 ci-joint ;

**Article 3** AUTORISE le Maire à signer avec la FDE 62 un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération conforme au modèle joint ;

**Article 4** AUTORISE le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Commune de Rumingham, par la centrale d'achat du FDE 62.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### Questions et informations diverses

#### Formation des élus « comprendre votre budget municipal »

Monsieur le Maire propose aux élus de suivre une formation de 7 heures sur une journée dans le cadre du DIF (Droit Individuel de Formation). Après discussion, l'ensemble des élus souhaite suivre cette formation qui aura lieu un samedi.

#### Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur le Maire informe que cette dotation de l'état instituée pour compenser la suppression de la taxe professionnelle est répartie selon le principe de droit commun entre les différentes communes de la CCRA.

La somme globale allouée est de 906 632 €

La part revenant à la CCRA est de 353 198 €

La part revenant à Rumingham est de 37 633 €

#### Situation intermédiaire

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses comptabilisées et engagées à la fois en fonctionnement et en investissement :

#### Synthèse de la situation comptable et des engagements

##### Dépenses au 20 octobre 2022

	Budget 2022	réalisé au 20/10/2022
Dépenses de fonctionnement	1 056 791	638 076
Dépenses d'investissement	1 616 375	724 507
	-----	-----
Total	2 673 166	1 362 583

#### Engagements en cours d'investissement

- Betco ingénierie : 84 000 €
- Enfouissement réseaux : 576 000 €
- Menuiserie cantine : 18 000 €
- Assainissement et divers : 50 000 €

-----  
728 000 €

-Investissements réalisés et en cours : 724 507 + 728 000 = 1 452 507 euros

Rappel budget d'investissements 1 616 375 euros

-Dépenses de fonctionnement comptabilisées et à prévoir d'ici le 31/12/2022

638 076 au 10/10 + environ 210 000 € pour le dernier trimestre soit

la somme de 848 076 € à comparer au budget 1 056 791 €

-Au regard de ces chiffres nous serions en mesure de dégager pour 2023 en report :

Investissement : 163 000 €  
Fonctionnement : 208 000 € } 371 000 euros

Recettes au 20 octobre 2022

	Budget	Comptabilisées au 20/10
Recettes sur 2022	2 673 166	1 048 374
Excédent de fonctionnement antérieurs		448 644
Excédent d'investissement antérieurs		1 070 687
	-----	-----
	2 673 166	2 567 705

Sur les recettes nous devrions encaisser entre 100 000 et 130 000 euros de plus que prévu au budget  
On peut donc prévoir de dégager environ 500 000 euros de trésorerie disponible pour l'année 2023

Une question est soulevée au sujet de la ducasse.

Monsieur le Maire précise que les exigences des forains ne permettraient pas de les recevoir dans de bonnes conditions et que de ce fait ceux-ci n'ont pas donné suite.

Travaux de voirie et d'assainissement

Sauf intempéries, les travaux d'assainissement dans un premier temps débiteront deuxième quinzaine de novembre rue de la Gare, durée prévue : 3,5 mois. A compter de mars débiteront les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom depuis la gare jusque l'intersection entre le Grand Chemin de l'Eglise et la rue des Primevères, ainsi que sur la Place, durée des travaux 3,5 mois également.

Une note d'information sera adressée aux riverains concernés.

Economie d'énergie

Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution des coûts :

Prix du gaz garanti jusque fin 2023

Electricité en cours de négociation mais s'attendre à de fortes hausses pour 2023.